

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 5 octobre 2011

N° 3 / 2011 - 2016

Présidence de M. Pierre Marc Burnand

Le Conseil siège à la demande de la Municipalité.

99 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.

15 sont absents,

83 sont présents,

1 conseillère supplémentaire sera présente dès le point N° 4 de l'ordre du jour, après son assermentation.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers absents (**excusés**) :

Giuseppina BIERI, Katharina DELLWO BAUER, Claudine DIND-PERROCHET, Julien DYON, Bertrand GILLIARD, Christian HUGONNET, Daniel JANDRIC, Valérie MERINO DE TIEDRA, Jean-Jacques REGAMEY, Marlyse SAVASAN, Cédric SCHOPFER, Claude WILLOMMET.

Conseillères et conseillers absents (**non excusés**) :

Carlos ARIAS, Marc BALLY, Marlyse GOUMAZ-MATTHEY.

Le Président ajoute un nouveau point N° 10 à l'ordre du jour :

- Postulat Frédéric Ambresin "Contre la prolifération des sacs en plastique" – Dépôt et développement.

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité :

1. Approbation du [procès-verbal de la séance du 7 septembre 2011](#).
2. Démission d'un élu au Conseil communal.
3. Assermentation d'une conseillère communale.
4. Communications du Bureau.

5. Communications de la Municipalité.
6. Rapport-préavis de la Municipalité :
[N° 43/10.11](#) Politique des sports.
7. Préavis de la Municipalité :
[N° 44/10.11](#) Arrêté d'imposition pour 2012.
8. Rapports de commissions :
[N° 26/9.11](#) Règlement communal pour la participation des propriétaires au financement de l'équipement communautaire – **Reprise de la discussion** ;
[N° 41/10.11](#) Postulat Charles Dizerens et consorts "Prévention ou répression ? Introduisons à Morges la "Conciliation extrajudiciaire" pour un premier dommage commis par un mineur".
9. Motion Bertrand Gilliard "Pour une installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
10. Postulat Frédéric Ambresin "Contre la prolifération des sacs en plastique" – Dépôt et développement.
11. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
12. Questions, vœux et divers.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. [Procès-verbal de la séance du 7 septembre 2011.](#)
2. Communications de la Municipalité :
[N°40/10.11](#) *Municipalité en corps*
Objet : Aide complémentaire communale ;
[N° 42/10.11](#) *Municipalité en corps*
Objet : Mise en œuvre de l'Agenda 21 : bilan intermédiaire.
3. Rapport-préavis de la Municipalité :
[N° 43/10.11](#) *Municipalité en corps*
Objet : Politique des sports.

4. Préavis de la Municipalité :

N° 44/10.11 *Municipalité en corps*

Objet : Arrêté d'imposition pour l'année 2012.

5. Rapports de commissions :

N° 26/9.11 *Aménagement du territoire et développement durable*

Objet : Règlement communal pour la participation des propriétaires au financement de l'équipement communautaire ;

N° 41/10.11

Objet : Postulat Charles Dizerens et consorts "Prévention ou répression ? Introduisons à Morges la "Conciliation extrajudiciaire" pour un premier dommage commis par un mineur".

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2011

M. Yvan CHRISTINET souhaite modifier son intervention mentionnée en page 22, point N° 1, 2^e alinéa, comme suit :

M. Yvan CHRISTINET demande si un **membre d'un nouveau groupe** du Conseil, élu pour la législature [...].

Le procès-verbal, ainsi modifié, est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Démission d'un élu au Conseil communal

En date du 27 septembre 2011, le Président a reçu la lettre de démission, pour des raisons professionnelles, de **M. Sylvain ROUGE**.

M. Sylvain Rouge est entré au Conseil le 1^{er} décembre 2010. Il a assisté à 3 séances. Il n'a participé à aucune commission. Réélu au Conseil communal pour la législature 2011-2016, il était absent lors de la séance d'assermentation du 27 juin 2011 et lors de la séance du 7 septembre 2011. Il n'a donc pas pu être assermenté. Un courrier lui sera envoyé pour l'informer que le Conseil a pris acte de sa démission.

Un nouveau membre de la liste des "viennent-ensuite" du Groupe SPI sera élu lors de la prochaine séance du Bureau et assermenté lors de la séance du Conseil communal du 9 novembre 2011.

3. Assermentation d'une conseillère communale

Une conseillère, élue par le peuple, absente les 27 juin et 7 septembre 2011, est assermentée. Il s'agit de **Mme Zöhre BULGAN**.

4. Communications du Bureau

Depuis la dernière séance, le Conseil a été représenté aux manifestations suivantes :

- Le 13 septembre, Mme Patricia Correia Da Rocha, 1^{re} vice-présidente, était présente à l'inauguration de l'Aperto sur la place de la Gare ;
- Le 23 septembre, le Président a assisté au 40^e anniversaire de l'ERM qui marquait, d'une part, le passage à la nouvelle législature et, d'autre, part les adieux et remerciements aux membres sortants et en particulier au Président sortant Michel Grivel ;
- Le 24 septembre, le Président et plusieurs membres du Conseil ont assisté à l'inauguration du Centre de vie enfantine de "La Gracieuse" ;
- Le 27 septembre, le Président a assisté aux deux dernières assemblées générales de l'USL, la 1^{re} pour modifier les statuts, de manière à permettre à la seconde de procéder à la dissolution de l'USL. Cette dissolution était devenue quasi-irréversible à la suite de la décision du Conseil d'autoriser la Municipalité à créer un poste de coordinateur "Vie culturelle, sportive et associative" à 80% au sein de l'administration communale ;
- Le 29 septembre, le Président a assisté aux obsèques de M. Dominique Belleux, époux de Mme Marie-France Belleux-Serex, ancienne collègue qui a été conseillère communale dans les rangs du Parti radical jusqu'en 2006.

Le 13 septembre 2011, le Bureau s'est réuni en tant que Bureau électoral d'arrondissement pour procéder à l'élection de M. Eric Züger comme député, en remplacement de M. Philippe Deriaz, démissionnaire. M. Eric Züger a été assermenté lors de la séance du Grand Conseil du 20 septembre 2011.

Lors des élections fédérales du 23 octobre 2011, l'essentiel des opérations se déroulera au Centre de congrès de La Longeraie et, pour une partie restreinte du Bureau, à l'Hôtel-de-Ville. 33 conseillers communaux se sont portés volontaires pour aider au dépouillement, 25 scrutateurs de population ont été convoqués de 9h30 à midi et 25 autres dès 13h30 jusqu'à la fin des opérations.

Le Président rappelle pour la dernière fois la séance de formation pour conseillers communaux prévue le mardi 11 octobre de 18h00 à 19h30 au Théâtre de Beausobre. Les inscriptions sont encore possibles à l'issue de cette séance.

La prochaine séance du Conseil est fixée au 9 novembre 2011. Elle se déroulera soit au Casino, soit à la salle de gym de La Longeraie. Plus d'informations seront transmises avec la convocation.

5. Communications de la Municipalité

Chaque membre du Conseil a reçu 2 communications écrites [N°40/10.11](#) - Aide complémentaire communale et [N° 42/10.11](#) - Mise en œuvre de l'Agenda 21 : bilan intermédiaire.

Mme la Syndique Nuria GORRITE rappelle la conférence d'agglomération qui aura lieu à Morges le 21 février 2012 de 18h00 à 20h00 au Théâtre de

Beausobre. Ce sera l'occasion de voir les futures réalisations du PALM (Projet d'agglomération Lausanne-Morges) dans une phase très importante. En effet, les projets du PALM 1 (1^{re} génération, période 2011 – 2014) sont en voie de concrétisation et les projets du PALM 2 (2^e génération, période 2015 – 2018) seront en consultation et pourront être découverts.

Mme la Syndique Nuria GORRITE lit une communication orale concernant les horaires CFF Romandie 2013 :

Le 22 septembre 2011, et pour faire suite aux inquiétudes exprimées au sujet de la suppression de certains arrêts à Nyon et Morges sur le parcours de l'ICN Genève-aéroport/Bienne en direction d'Yverdon, la Municipalité de Morges, les représentants des Villes d'Yverdon-les-Bains, Nyon, Coppet, Gland, Rolle, Allaman et Aubonne, ainsi que M. le Conseiller d'Etat François Marthaler, chef du Département des infrastructures, ont rencontré les CFF concernant le projet de grille horaire mis en consultation.

Les CFF ont partiellement revu leur projet en y apportant des améliorations, principalement pour les Villes de Morges et d'Yverdon-les-Bains.

Depuis 2004, les déplacements en train ont augmenté de 35% en Suisse romande. C'est plus du double de ce qui était attendu lors de l'introduction de Rail 2000. Pour éviter la saturation des tronçons les plus chargés de l'Arc lémanique, les CFF, à la demande et avec le soutien des cantons concernés et de l'Office fédéral des transports, ont trouvé une solution en optimisant l'utilisation du réseau CFF existant, en modifiant l'horaire de certaines gares et en introduisant progressivement, dès 2012, des nouveaux trains à deux étages. Ces développements de l'offre seront introduits dès le 9 décembre 2012. En Suisse romande, le nouvel horaire impliquera cependant un changement d'habitude dans les déplacements pour 3% des voyageurs, alors qu'il apportera des améliorations substantielles pour 45% d'entre eux. Pour 52% des passagers, ce sera le statu quo.

Lors de cette rencontre, les CFF ont indiqué qu'à la suite des réactions des communes concernées, des trains supplémentaires ont pu être obtenus au départ de Morges, que ce soit des ICN ou des Regio Express. Actuellement, les CFF étudient la possibilité d'ajouts de trains, que ce soit le matin, à midi ou en fin d'après-midi, selon une grille horaire concertée avec les communes, principalement Morges et Yverdon-les-Bains. Dès que celle-ci sera définitivement arrêtée, le Conseil communal en sera informé.

M. le Municipal Eric ZUGER présente le budget 2012 qui prévoit un déficit de 4,7 millions. Les charges totales devraient se monter à 118,5 millions et les revenus à 113,8 millions. Les éléments qui influencent négativement ce budget sont :

- La facture sociale ;
- La nouvelle organisation policière vaudoise (LOPV) ;
- Les prévisions économiques pour 2012 qui obligent à avoir un peu de réserves.

Dans l'évolution des charges de fonctionnement, il faut relever :

- L'augmentation des charges de personnel de 6,2 %, pour un montant de 2 millions, due principalement à la création de 68 nouvelles places d'accueil aux Centres de vie enfantine et qui a nécessité l'engagement de 7 collaborateurs supplémentaires ;
- L'augmentation des charges liées aux TPM (2,1 millions au budget 2012 contre 1,5 million au budget 2011) due à l'amélioration des cadences et des itinéraires ;
- L'augmentation du montant alloué à l'aide complémentaire communale AVS.

Pour la péréquation et la facture sociale, il faut relever que :

- Le montant de la facture sociale prévu au budget 2012 est moins élevé que le décompte final 2010, ce qui laisse penser que la Commune de Morges, vis-à-vis de l'ensemble des communes vaudoises, est devenue un peu moins riche ;
- La nouvelle organisation policière (LOPV) prévoit la facturation aux communes des prestations de la Police cantonale via la péréquation intercommunale. La part de Morges pour 2012 est estimée à 1 million.

Dans l'évolution des recettes de fonctionnement, il faut relever :

- L'augmentation prévue des subsides FAJE dans le cadre de la prévoyance sociale et des structures d'accueil enfantines due à l'accroissement de la capacité d'accueil ;
- La hausse des recettes fiscales due à la bascule des 2 points d'impôt et à l'augmentation de la population ;
- Une augmentation prévue de l'impôt sur les gains immobiliers.

Les projets d'investissement se montent à 20 millions. Il s'agit notamment de :

- La rénovation de l'Hôtel de Ville ;
- La rénovation des foyers du Théâtre de Beausobre et abri PCI ;
- Les travaux d'aménagement du quartier Charpentiers-Nord ;
- Les mesures PALM à l'avenue de Marcelin, liaison Morges - Echichens pour piétons et cycles.

L'autofinancement est de 6,5 millions et, pour la différence, la commune aura recours à l'emprunt, à hauteur de 10 millions. M. Eric Züger rappelle néanmoins qu'un emprunt de 5 millions a été remboursé au mois de février et qu'un autre de 4 millions sera vraisemblablement remboursé au mois de novembre.

La Municipalité mène une politique de stabilité fiscale avec une charge fiscale inchangée depuis 1994 à 224% (commune et canton). Elle relève néanmoins que la part qui reste à la commune diminue puisque qu'elle était à 42,4 % en 2004 et sera à 30,6 % en 2012.

Elle propose, selon l'exigence cantonale, l'augmentation du taux d'imposition de 2 points, de 66.5% à 68.5%, nécessaire à la mise en œuvre de la nouvelle LOPV, et l'introduction de la taxe sur la vente de boissons alcooliques à l'emporter au même taux que celle du Canton selon l'art. 53 i de la LADB.

En conclusion :

- Le budget 2012 répond à une demande d'augmentation de prestations de qualité, telles que :
 - augmentation du nombre de places d'accueil dans les Centres de vie infantine,
 - l'engagement de ressources en prévision de la réforme policière ;
- Les nouvelles constructions de logements contribueront à l'accroissement de la valeur de l'assiette fiscale ;
- Le taux d'imposition reste attractif et stable dans un contexte économique incertain ;
- La Ville de Morges dispose d'un faible endettement et de liquidités disponibles : elle est capable de réaliser des investissements importants pour offrir des infrastructures et des services de qualité aux habitants et aux entreprises implantées sur son territoire.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER remarque que s'il est judicieux que la Ville de Morges continue une politique d'investissements, elle doit veiller à ne pas laisser filer la dette : un endettement qui ne correspond pas aux possibilités de remboursement est un véritable poison pour les collectivités locales.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER pose 2 questions à la Municipalité sur la communication [N° 42/10.11](#) – Mise en œuvre de l'Agenda 21 : bilan intermédiaire.

Sous le chiffre 4.2 – Coefficient de verdure, il est mentionné qu'au sein de la Commission consultative pour la nature, la déléguée au développement durable est en charge d'un groupe de travail, constitué en mars 2011, qui a pour objectif de déterminer les possibilités d'inclure une surface minimale de verdure dans les projets de construction concernant la mise en œuvre de l'Agenda 21.

M. Jean-Hugues Busslinger pose 2 questions :

- Sur quelle base légale ce groupe compte-t-il s'appuyer pour introduire un coefficient de verdure ?
- Dans quel délai ce groupe pense-t-il rapporter et présenter les bases qu'il compte mettre en œuvre pour installer ce coefficient de verdure ?

Mme la Municipale Sylvie PODIO répond que la Commission consultative pour la nature regroupe des régies, des collaborateurs de la Commune ainsi que des associations environnementales. Le document en question a été établi en concertation avec ces différents acteurs et ne s'appuie pas sur une base légale. Il s'agirait d'un règlement communal (ce qui est autorisé par les bases légales) qui servirait d'appui aux régies immobilières.

M. le Municipal Eric ZUGER répond que la Commission des finances aura toutes les informations concernant l'inquiétude de M. Jean-Hugues Busslinger sur l'endettement de la Commune et que celui-ci sera comparé à ceux de la Suisse, du Portugal, de l'Irlande, de la Grèce et des Etats-Unis.

Mme Catherine HODEL relève que le préambule de la communication de la Municipalité [N° 42/10.11](#) – mise en œuvre de l'Agenda 21 : bilan intermédiaire – débute par "*Deux ans après l'engagement de la déléguée au développement durable...*".

Ce poste avait été accordé par le Conseil communal en date du 3 septembre 2008, pour une durée limitée à 3 ans.

La communication présentée permet de prendre conscience du travail déjà effectué par cette collaboratrice. Des résultats sont encore attendus pour le 1^{er} semestre 2012.

Mme Catherine Hodel pose la question suivante :

- Au vu de la durée accordée pour ce poste (3 ans), quelles sont maintenant les intentions de la Municipalité ?

M. le Municipal Yves PACCAUD répond que la décision d'engager cette collaboratrice avait été ajournée par la Municipalité, ceci pour des raisons d'économies et qu'elle n'a finalement pris ses fonctions que le 1^{er} août 2009.

M. Jacques DUBOCHET a remarqué, lors de la présentation de M. Eric Züger, une augmentation de la population de 900 personnes en une année, donc environ 6 %. Il demande des explications sur ce chiffre.

M. le Municipal Eric ZUGER explique que l'estimation faite de 900 habitants supplémentaires est prévue au 31 décembre 2012. Elle a pu être calculée grâce aux indications du Contrôle des habitants et du Service de l'aménagement du territoire, en fonction des travaux planifiés. Ce chiffre semble réaliste.

M. Cedric FAVRE demande, lors de présentations Power Point, que des copies papier soient fournies afin de pouvoir suivre les explications correctement.

6. Rapport-préavis de la Municipalité

[N° 43/10.11](#) Politique des sports.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Eric DECOSTERD	Jacques-Alain DUFAUX	Aline DUPONTET
Cedric FAVRE	Dominique-Anne KIRCHHOFER	Laurence LAMBERT CAVERSACCIO
Lucien REY	Alain TROGER	Magali ZUGER

7. Préavis de la Municipalité

[N° 44/10.11](#) Arrêté d'imposition pour 2012.

Ce préavis sera étudié par la Commission des finances.

8. Rapports de commissions

N° 26/9.11 *Aménagement du territoire et développement durable*

Objet : Règlement communal pour la participation des propriétaires au financement de l'équipement communautaire.

Mme la Syndique Nuria GORRITE explique que suite aux informations données par Maître Alain Thévenaz et aux discussions que la Municipalité a eues ces dernières semaines avec le Canton et des avocats spécialistes de la question, la Direction AGCP propose de retirer le préavis, car une certaine confusion règne quant au degré de précision que doit revêtir ce règlement.

Il apparaît nécessaire que ce règlement communal permette le mieux possible d'assurer le respect de l'égalité de traitement entre les divers propriétaires qui vont être imposés. Il doit avoir suffisamment de "densité normative". Cela signifie qu'il doit, au moins dans les grandes lignes, définir le cercle des contribuables, l'objet de la taxe et son taux.

A ce stade, le Canton n'est pas au clair quant à cette nouvelle taxe.

Un groupe de travail a été constitué réunissant les responsables de l'urbanisme de différentes villes vaudoises. La Ville de Morges est représentée par Maître Alain Thévenaz, avocat-conseil. Le but est d'arriver à une solution conforme, y compris au droit fédéral.

Pour l'instant, la manière la plus sûre de procéder paraît être la suivante :

- Retirer le préavis concernant le projet de règlement communal pour la participation des propriétaires au financement de l'équipement communautaire ;
- En cas de nécessité en cours d'élaboration d'un PPA, adopter un règlement spécifique relatif à la taxe pour l'équipement communautaire, ne se rapportant qu'au périmètre concerné. C'est cette manière de faire qu'il faudrait adopter pour le PPA "Morges Gare-Sud", par exemple. Cela a déjà été fait pour le PPA "En Bonjean".

Le fait de retenir ce projet de règlement ne va pas freiner les PPA en cours. Il serait néanmoins judicieux de pouvoir disposer, dans un avenir proche, d'une base réglementaire communale qui ancre ce principe ainsi que les modalités de perception qui s'y rapportent.

N° 41/10.11

Objet : Postulat Charles Dizerens et consorts "Prévention ou répression ? Introduisons à Morges la "Conciliation extrajudiciaire" pour un premier dommage commis par un mineur".

Mme Esther BURNAND, présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport.

La discussion n'est pas demandée.

Au vote :

Les conclusions du rapport sont acceptées à l'unanimité moins 2 abstentions.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le postulat Charles Dizerens et consorts "Prévention ou répression ? Introduisons à Morges la "conciliation extrajudiciaire" pour un premier dommage commis par un mineur",
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre en considération le postulat Charles Dizerens et consorts "Prévention ou répression ? Introduisons à Morges la "conciliation extrajudiciaire" pour un premier dommage commis par un mineur".

9. Motion Bertrand Gilliard "Pour une installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

Au nom de la Municipalité, **M. le Municipal Vincent JAKUES** déclare que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de cette motion.

Au nom de M. Bertrand Gilliard, excusé, **Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER** remercie la Municipalité d'accepter d'entrer en matière sur cette motion.

Comme relevé dans le texte de cette motion, nous avons tous conscience de la nécessité de mettre en place des sources d'énergie "écologique".

Dans sa communication écrite [N° 42/10.11](#), la Municipalité informe qu'elle a décidé d'entreprendre différentes actions pour renforcer son engagement et sa participation à l'effort global, ceci en regard des enjeux climatiques et énergétiques globaux.

Cette motion paraît s'inscrire parfaitement dans cet effort.

En procédant à l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux, notre commune aurait ainsi l'occasion de montrer l'exemple, de joindre en quelque sorte le geste à la parole. Cet exemple serait assurément porteur pour le but qu'il poursuit mais également par sa visibilité par tous.

Cette motion s'inscrit en outre dans l'air du temps puisque le Conseil National a donné la semaine dernière un sérieux coup de pouce à l'énergie solaire en acceptant par 109 voix contre 66 de modifier la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) en ce sens que les installations photovoltaïques ou thermiques ne devraient en principe plus être soumises à autorisation, moyennant qu'elles remplissent certaines conditions. Pour le Conseil National, l'intérêt à l'utilisation de l'énergie solaire doit donc clairement l'emporter sur les aspects esthétiques. Il appartiendra désormais au Conseil des Etats de se pencher sur la question.

Mme Dominique-Anne Kirchhofer invite les membres du Conseil à soutenir la motion Bertrand Gilliard.

Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée à l'unanimité moins 1 abstention.

10. Postulat Frédéric Ambresin "Contre la prolifération des sacs en plastique" – dépôt et développement

M. Frédéric Ambresin donne lecture de son postulat dont le texte figure en [annexe 1 du PV](#).

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

11. Réponse de la Municipalité aux questions en suspens

M. le Municipal Daniel BUACHE répond à la [question de M. Philippe Beck, posée le 7 septembre 2011](#), concernant l'absence de marquage à l'avenue Monod.

Sur cette avenue, le gros œuvre est terminé. Après chaque pose de revêtement final sur une chaussée, un lavage des couches grasses est nécessaire avant toute intervention de marquage. La bande cyclable amont a été marquée dès que possible. Du côté aval, le marquage est encore à faire et sera exécuté d'ici fin octobre.

Lors du projet, des corrections de signalisation ont fait l'objet de décisions complémentaires. La signalisation verticale apposée fera l'objet d'une publication officielle dans le prochain numéro de la Feuille des Avis Officiels (FAO) dédiée aux mesures routières.

La ligne de direction centrale ne sera pas marquée. Le partage optique des deux voies de circulation peut inciter les automobilistes à rouler trop vite sur leur voie. L'absence de ligne de direction a pour effet de diminuer la vitesse.

M. Philippe BECK remercie la Municipalité de cette réponse mais se déclare néanmoins consterné qu'un mois après sa dernière intervention, donc longtemps après la fin des travaux de gros œuvre, le marquage de cette piste cyclable ne soit toujours pas fait.

Il rappelle que c'est le trottoir côté autoroute qui est destiné à devenir une piste cyclable et qu'actuellement, encore beaucoup de piétons l'empruntent et traversent à l'endroit où, dans leur souvenir, il y avait un passage piétons alors qu'il n'existe plus.

Le préavis a été déposé en décembre 2010, la commission a rendu son rapport en mars et la décision finale a été prise en avril 2011. M. Philippe Beck estime que les services de la commune ont eu le temps de se préoccuper de l'opportunité de tracer une ligne blanche ou pas, ceci n'étant bien évidemment pas le sujet, puisqu'il s'agit-là du marquage de la piste cyclable.

M. Philippe Beck invite la Municipalité à activer la mise en œuvre de ce marquage pour ne pas avoir de blessés ou de morts sur la conscience. Il souhaite qu'à l'avenir les municipaux responsables se renseignent à l'avance sur les marquages qu'il serait judicieux de mettre en place.

12. Questions, vœux et divers

M. Jean-Jacques AUBERT rappelle que le 1^{er} décembre 2010, il a déposé un postulat "Pour une avenue Hugonnet plus sûre". Il demande à la Municipalité ce qu'il est advenu de ce postulat et s'il est prévu d'y répondre prochainement.

M. le Municipal Daniel BUACHE répond que ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Mme Catherine HODEL pose une question sur le nouveau site Internet de la Ville de Morges.

Dans une communication lors de la séance du [Conseil du 7 septembre 2011](#), Mme la Syndique Nuria Gorrite a informé qu'une deuxième phase débiterait en 2012, prévoyant un extranet pour les membres du Conseil. Grâce à ce nouvel outil, il sera possible d'accéder aux documents et informations.

Mme Catherine Hodel pose la question suivante :

Sera-t-il possible d'avoir accès aux archives du Conseil, à savoir tous les documents qui étaient accessibles sur l'ancien site et que beaucoup de membres du Conseil utilisaient fréquemment ?

Le nouveau site ne contient que les archives des années 2010 et 2011.

Mme la Syndique Nuria GORRITE répond qu'elle a la même préoccupation car ces archives sont également un outil de travail pour la Municipalité. Il est prévu de mettre l'ensemble des archives informatisées sur le site Internet. Ce travail est en cours.

Il est également étudié la possibilité de proposer un adressage générique pour l'ensemble des membres du Conseil communal, comme c'est déjà le cas actuellement pour les membres de la Municipalité (ex. nuria.gorrite@morges.ch). Ces adresses seront sécurisées et pourront être utilisées pour l'envoi des documents du Conseil communal.

Mme Esther BURNAND rappelle que le Centre de vie enfantine de "Sylvana" a été inauguré le samedi 2 octobre 2010.

A cette occasion, elle a interpellé la Municipalité à propos de l'éclairage nocturne assez fréquent. Cette dernière lui a répondu que c'était les femmes de ménage qui, à Sylvana, travaillent toujours la nuit. Elle s'est alors étonnée que les femmes de ménage restent sur place jusqu'à l'aube et il lui a été précisé, en séance du 3 novembre 2010, que le nouveau chalet "Sylvana" est classé "minergie-éco", ce qui veut dire que l'éclairage automatique est obligatoire.

Mme Esther Burnand estime qu'un éclairage automatique bien conçu a pour fonction de s'éteindre dès qu'il n'y a plus d'utilisateurs. La Municipalité lui a néanmoins expliqué que quelques interrupteurs avaient quand même dû être placés pour des raisons de sécurité, que c'était un gros problème parce que les personnes qui voulaient éteindre pesaient sur l'interrupteur, que ça ne s'éteignait pas à cause de l'éclairage automatique et que plus on pesait sur les interrupteurs et plus ça retardait le moment où ça allait s'éteindre. La Municipalité l'a rassurée en lui disant que le problème allait être résolu par la pose de grandes pancartes au-dessus de chaque interrupteur : "Ne pas toucher !".

Au printemps de cette année, constatant que l'éclairage nocturne du chalet "Sylvana" était toujours aussi flamboyant, Mme Burnand a reposé la question et il lui a été répondu que les électriciens les plus éclairés de la Commune étaient sur l'affaire et que tout était sous contrôle. Six mois plus tard, force est de constater que l'éclairage nocturne de "Sylvana" est plus éblouissant que jamais.

Mme Esther Burnand pose deux questions à la Municipalité :

- Si ce n'est pas possible d'expliquer le fonctionnement des interrupteurs aux utilisateurs du chalet "Sylvana", ne peut-on vraiment pas trouver dans le commerce des interrupteurs intelligents qui comprennent que quand on pèse dessus pour éteindre, il n'est pas nécessaire de prolonger l'éclairage ?
- Plus généralement, fait-on vraiment tout juste en voulant être tellement à la pointe du progrès que l'on n'arrive plus à maîtriser un interrupteur ?

Mme Esther Burnand se réjouit d'entendre les nouvelles explications de la Municipalité à ce sujet, mais espère surtout que cette dernière va bientôt pouvoir faire toute la lumière sur ce problème mineur et prendre des mesures pour qu'il disparaisse.

Ce n'est pas la quantité d'énergie qui est en jeu, mais c'est l'image ainsi donnée aux habitants du quartier, image d'une commune qui se vante d'avoir le label "Cité de l'énergie" et qui gaspille l'énergie. Elle se permet de rappeler que la Municipalité a approuvé, le 6 juin 2011, une nouvelle stratégie énergétique (distribuée lors du dernier Conseil) qui détermine les "orientations énergétiques de la Ville pour les cinq prochaines années" et dont un des cinq principes directeurs vise à "mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire par l'exemplarité de l'administration communale".

M. le Municipal Denis PITTET répond que le problème est plus complexe qu'il ne semble l'être car le chalet "Sylvana" est un bâtiment "Minergie". En fait, il n'y a pas d'interrupteurs. Ce sont des cellules et de la domotique qui règlent la lumière, en fonction de la luminosité. L'architecte, M. Charrot, a été mandaté pour revoir le système et le Conseil communal sera informé de la suite de ce dossier dès que possible.

Mme Esther BURNAND demande si les habitants du quartier vont continuer à voir cet éclairage nocturne jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée.

Mme Laurence LAMBERT CAVERSACCIO explique que le Skate Park qui se trouve à proximité du Parc Vertou et qui est réservé à la pratique de la trottinette, de la planche, patins ou autres engins à roulettes, est vétuste et dangereux.

Rouillés par endroit, les modules en ferraille sont arrimés au sol par de fins fils métalliques. Les tôles sont gondolées et inégalement disposées. Les vis sont soit absentes, soit anormalement apparentes. Le revêtement du module en béton, en principe lisse pour permettre un bon roulement, est parsemé de trous et d'aspérités. Les parties latérales et horizontales du module sont déboîtées.

Un panneau informe bien les usagers que la Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident. Cependant, ce principe ne vaut que si l'endroit mis à disposition est en parfait état d'utilisation.

Mme Laurence Lambert Caversaccio pose les questions suivantes :

- La Municipalité envisage-t-elle de restaurer le Skate Parc, et ce dans des délais raisonnables, eu égard à la dangerosité des lieux ?
- La Municipalité prévoit-elle de développer ce Skate Park et favoriser la pratique d'un sport aujourd'hui très prisé par les jeunes ?

M. le Municipal Vincent JAQUES remercie Mme Laurence Lambert Caversaccio de sa question et prend note de l'état dégradé de cet équipement. Les services communaux vérifieront rapidement ce qu'il y a lieu de faire, surtout par rapport aux aspects dangereux décelés sur cette installation.

M. Frédéric AMBRESIN rapporte la question d'un citoyen qui demande pourquoi certains restaurants et commerces au centre-ville ont encore droit au ramassage des déchets au porte à porte, alors que ce type de ramassage a été aboli. Quelles sont les règles en la matière ?

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 21h36.

Le président

La secrétaire

Pierre Marc Burnand

Jacqueline Botteron

[Annexe 1](#) : Postulat Frédéric Ambresin "Contre la prolifération des sacs en plastique" – développement.